

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2020

---

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 2978)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS19

présenté par  
M. Blanchet, rapporteur

-----

### TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« permettant d'offrir des chèques-vacances aux personnes des secteurs sanitaire et médico-social en reconnaissance de leur action durant l'épidémie de covid-19 grâce au don de jours de repos ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser l'objet de cette proposition de loi.

Conformément à son article 1<sup>er</sup>, les personnels du secteur sanitaire feront bien partie, au même titre que les personnels du secteur médico-social, des bénéficiaires du dispositif de don de jours de repos sous forme de chèques-vacances.